
**LISTE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU 14/01/2026**

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

DELIBERATIONS

- **N°01-2026- Approbation du procès-verbal du 15/10/2025**
- **N°02-2026 - Projet de convention permettant l'accès des agents du SDESM au restaurant administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne**
- **N°03-2026 - Candidature au fonds CHENE 6 du programme ACTEE+**
- **N°04-2026 - Candidature à l'appel à projets Eff'ACTEE+ du programme ACTEE+**

Bureau Syndical du 14 janvier 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°01-2026

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2025**

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	12
Présents par visio-conférence	1
Votants	13
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-six le 14 janvier à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 8 janvier deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Assesseurs excusés :

M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur

Date de la convocation
08/01/2026

Date d'affichage
22/01/2026

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025, qui a été transmis à chacun des membres du bureau syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025.

Bureau Syndical du 14 janvier 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°02-2026

Objet de la délibération : Projet de convention permettant l'accès des agents du SDESM au restaurant administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	12
Présents par visio-conférence	1
Votants	13
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-six le 14 janvier à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 8 janvier deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Assesseeurs excusés :

M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur

Date de la convocation
08/01/2026

Date d'affichage
22/01/2026

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 portant modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la convention de prestations relative à la préparation et la fourniture de repas par le restaurant administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne ;

Considérant les dispositions relatives à l'organisation des services et aux conditions de travail des agents publics ;

Considérant la nécessité d'offrir aux agents une solution de restauration adaptée ;

Considérant que le SDIS 77 propose l'accès à son restaurant administratif situé 56 avenue de Corbeil à Melun, selon les conditions définies dans ladite convention ;

Considérant que cette solution constitue un service facilitant la restauration des agents pour leur pause déjeuner et contribue à de bonnes conditions de travail ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE la convention de prestations à conclure avec le SDIS 77 permettant aux agents de la collectivité de bénéficier de repas servis au restaurant administratif du SDIS 77.

AUTORISE le président à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

Bureau Syndical du 14 janvier 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°03-2026

Objet de la délibération : **Candidature au fonds CHENE 6 du programme ACTEE+**

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	12
Présents par visio-conférence	1
Votants	13
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-six le 14 janvier à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 8 janvier deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Assesseeurs excusés :

M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur

Date de la convocation
08/01/2026

Date d'affichage
22/01/2026

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 portant
départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Vu la délibération du bureau syndical n°03-2025 du 12 février 2025, qui autorisait la candidature au fonds CHENE 5 pour les lots 1 (ressources humaines), 2 (outils de suivi et mesures) et 3 (études énergétiques) ;

Considérant que le dispositif ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est un programme de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) porté par la FNCCR, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF, qui se décline en plusieurs sous-programmes ;

Considérant que le fonds CHENE est un sous-programme d'ACTEE+ et le principal outil de financement de l'ingénierie des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire ;

Considérant que la candidature précédente du SDESM et de ses adhérents au fonds CHENE 5 n'a été lauréate que sur le lot 1 ;

Considérant qu'un nouvel appel à projets, dénommé « CHENE 6 », a été lancé le 12 novembre 2025, en particulier pour les lots 2, 3 et 5 qui n'avaient pas été retenus pour le fonds CHENE 5 ;

Considérant l'intérêt, pour le SDESM et pour ses adhérents, à candidater aux lots 2 (outils de suivi et de mesure), 3 (études énergétiques) et 5 (assistance à maîtrise d'ouvrage et sensibilisation) ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

AUTORISE le président à déposer un dossier de candidature au fonds CHENE 6 du programme ACTEE+, pour les besoins propres du SDESM et en tant que coordonnateur des besoins de ses adhérents.

PRECISE que les adhérents du SDESM participant à la candidature resteront maîtres d'ouvrage des achats d'équipements et des prestations d'études.

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire au dépôt de cette candidature, ainsi qu'à sa mise en œuvre si le dossier déposé venait à être lauréat de l'appel à projets.

Bureau Syndical du 14 janvier 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°04-2026

Objet de la délibération : **Candidature à l'appel à projets Eff'ACTEE+ du programme ACTEE+**

Nombre de membres	
Composant le bureau	13
Membres en exercice	13
Présents physiques	12
Présents par visio-conférence	1
Votants	13
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-six le 14 janvier à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 8 janvier deux mille vingt-six par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président, M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Assesseeurs excusés :

M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur

Date de la convocation
08/01/2026

Date d'affichage
22/01/2026

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 portant
départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme ACTEE+ dans le cadre du
dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau
syndical ;

Considérant que le dispositif ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est un
programme de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) porté par la FNCCR, en partenariat avec l'ADEME et
l'AMF, qui se décline en plusieurs sous-programmes ;

Considérant que le dispositif EffACTEE+ est un sous-programme d'ACTEE+ qui comporte 3 volets, dont un
appel à projets qui permet aux collectivités de financer leur démarche d'effacement générant des dépenses en
matière de ressources humaines, des diagnostics de potentiel ainsi que des outils de suivi et de mesure ;

Considérant le cahier des charges de l'appel à projets EffACTEE+ ;

Considérant l'intérêt, pour le SDESM et pour ses adhérents à candidater au lot 2 (outils de suivi et de mesure) ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

AUTORISE le président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets EffACTEE+ du programme
ACTEE+, pour les besoins propres du SDESM et en tant que coordonnateur des besoins de ses adhérents.

PRECISE que les adhérents du SDESM participant à la candidature resteront maîtres d'ouvrage des achats
d'équipements et des prestations d'études.

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire au dépôt de cette candidature, ainsi qu'à sa mise en
œuvre si le dossier déposé venait à être lauréat de l'appel à projets.